



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023

Affaire n° 19-20230527

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes
Enfants à la Plaine des Cafres
Crèche de la Plaine des Cafres
Lot 2 : Gros œuvre / Étanchéités / Revêtements durs/
Menuiserie bois / Cloisons sèches / Doublages / Faux
plafonds
Avenant n°2 au marché VI2021.133**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 mai 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

Étaient présents :

Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Hélène Genna-Payet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :

Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 19-20230527

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants à la Plaine des Cafres
Crèche de la Plaine des Cafres
Lot 2 : Gros œuvre / Étanchéités / Revêtements durs/
Menuiserie bois / Cloisons sèches / Doublages / Faux plafonds
Avenant n°2 au marché VI2021.133**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu le rapport n° 19-20230527 présenté au Conseil Municipal du 27 mai 2023,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, **le marché de travaux VI 2021/133 du lot 2 : Gros œuvre / Étanchéités / Revêtements durs / Menuiserie bois / Cloisons sèches / Doublages / Faux plafonds a été notifié 23 juin 2021 à l'entreprise SAS DLC– 209 RUE SAINT LOUIS 97450 SAINT LOUIS, pour un montant global et forfaitaire de 2 057 706,68 € TTC,**

Considérant que le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations rendues nécessaires en cours de chantier,

Considérant que d'une part, au vu de la demande d'adaptation des jeux extérieurs correspondant à la thématique retenue par la SPL Petite Enfance, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes induites par le positionnement des jeux d'enfants des unités de vie, le long de la ravine endiguée :

- **Suppression du Tampon DN 800 et des regards et puisard.** Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 750,00 € HT,

Considérant que d'autre part, la collectivité a investi pour l'amélioration de la desserte en eau potable, il n'y a donc plus de nécessité pour pallier aux coupures en eau d'avoir une bache à eau avec tout le réseau de désinfection de la réserve. Cette bache à eau ainsi que son surpresseur ne sont plus nécessaires du fait de l'amélioration de la desserte en eau potable de la commune. Cet équipement est remplacé par une citerne moins coûteuse. Les travaux modificatifs concernent la suppression de la bache à eau prévu initialement,

Considérant que par ailleurs, le local surpresseur est donc transformé en local rangement sur demande du Maître d'Ouvrage. Il a donc lieu de réaliser des adaptations des ouvertures du local :

- **Suppression des prestations du remplissage de la bache à eau.** Ces

travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 250,00 € HT

- **Suppression de la porte repère P13.** Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 460,00 € HT
- **Suppression de l'étanchéité liquide alimentaire.** Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 3 060,00 € HT
- **Études de reprise de plans.** Ces études entraînent une plus-value d'un montant de + 1 000,00 € HT.
- **Travaux de création ouverture entre local rangement et citerne porte.** Ces travaux entraînent une plus-value d'un montant de + 350,00 € HT
- **Travaux de fourniture et pose d'un nouvel ensemble de portes.** Ces travaux entraînent une plus-value d'un montant de + 3 380,00 € HT,

Considérant que ces adaptations entraînent une moins-value d'un montant – 4 520,00 € HT et une plus-value de + 4 730,00 € HT,

Considérant qu'un devis a été demandé à l'entreprise SAS DLC et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre,

Considérant qu'au total, les travaux d'adaptation entraînent une plus-value d'un montant total de + 210,00 € HT soit 227,85 € TTC,

Considérant que l'avenant 2 entraîne une augmentation de +210,00 € HT soit 227,85 € TTC, ce qui représente + 0,01% du montant total du marché du lot 2 : Gros œuvre / Étanchéités / Revêtements durs / Menuiserie bois / Cloisons sèches / Doublages / Faux plafonds,

Considérant que l'incidence financière de la modification sur le marché initial est la suivante :

- Montant initial :	1 896 503,85 € HT soit 2 057 706,68 € TTC
- L'avenant 1	n'a pas d'incidence financière
- L'avenant 2 :	+210,00 € HT soit 227,85 € TTC

Considérant que le nouveau montant du marché est de 1 896 713,85 € HT soit 2 057 934,53 € TTC,

Considérant que les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 27 mai 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

- Article 1** le présent avenant n°2 au marché n°VI2021.133 passé avec l'entreprise SAS DLC ci-joint,
- Article 2** l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

SAS DLC
209 RUE SAINT LOUIS 97450 SAINT LOUIS
TEL : 0262 34 43 37
Adresse électronique : dlc-construction@ wanadoo.fr

C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A LA PLAINE DES CAFRES

Lot 2 : Gros œuvre / Etanchéités / Revêtements durs/ Menuiserie bois / Cloisons sèches / Doublages / Faux plafonds

Marché : VI 2021/133

Date de la notification du marché public : 23/06/2021

Montant initial du marché public : **2 057 706.68 €TTC.**

Délai d'exécution des travaux : 14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022

D - Objet de la modification du marché public

v Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, **le marché de travaux VI 2021/133 du Lot 2 : Gros œuvre / Etanchéités / Revêtements durs/ Menuiserie bois / Cloisons sèches / Doublages / Faux plafonds** a été notifié 23/06/2021 à l'entreprise SAS DLC– 209 RUE SAINT LOUIS 97450 SAINT LOUIS, pour un montant global et forfaitaire de **2 057 706.68 €TTC.**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations rendues nécessaires en cours de chantier :

1/ Au vu de la demande d'adaptation des jeux extérieurs correspondant à la thématique retenue par la SPL Petite Enfance, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes induites par le positionnement des jeux d'enfants des unités de vie, le long de la ravine endiguée :

- **Suppression du Tampon DN 800 et des regards et puisard.** Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 750,00 € HT.

2/ La collectivité a investi pour l'amélioration de la desserte en eau potable, il n'y a donc plus de nécessité pour pallier aux coupures en eau d'avoir une bache à eau avec tout le réseau de désinfection de la réserve. Cette bache à eau ainsi que son surpresseur ne sont plus nécessaires du fait de l'amélioration de la desserte en eau potable de la commune. Cet équipement est remplacé par une citerne moins coûteuse. Les travaux modificatifs concernent la suppression de la bache à eau prévu initialement.

Par ailleurs le local surpresseur est donc transformé en local rangement sur demande du Maître d'Ouvrage. Il a donc lieu de réaliser des adaptations des ouvertures du local :

- **Suppression des prestations du remplissage de la bâche à eau.** Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 250,00 € HT.
- **Suppression de la porte repère P13.** Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 460,00 € HT.
- **Suppression de l'étanchéité liquide alimentaire.** Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 3 060,00 € HT,
- **Etudes de reprise de plans.** Ces études entraînent une plus-value d'un montant de + 1 000,00 € HT.
- **Travaux de création ouverture entre local rangement et citerne porte.** Ces travaux entraînent une plus-value d'un montant de + 350,00 € HT
- **Travaux de fourniture et pose d'un nouvel ensemble de portes.** Ces travaux entraînent une plus-value d'un montant de + 3 380,00 € HT

Ces adaptations entraînent une moins-value d'un montant – 4 520.00 €HT.et une plus-value de + 4 730.00 € HT.

Un devis a été demandé à l'entreprise SAS DLC et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre.

Au total, les travaux d'adaptation entraînent une plus-value d'un montant total de + 210,00 € HT 227,85 € TTC

E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

- Montant initial :	1 896 503,85 €HT soit 2 057 706,68 €TTC
- L'avenant 1	n'a pas d'incidence financière
- L'avenant 2 :	+210,00 €HT soit 227,85 €TTC

Le nouveau montant du marché est de 1 896 713,85 € HT soit 2 057 934,53 € TTC.

L'avenant 2 entraine une augmentation de +210,00 € HT soit 227,85 € T.T.C. ce qui représente +0.01% du montant total du marché du Lot 2 : Gros œuvre / Etanchéités / Revêtements durs/ Menuiserie bois / Cloisons sèches / Doublages / Faux plafonds.

F – Durée du marché

Les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire.

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SAS DLC 209 RUE SAINT LOUIS 97450 SAINT LOUIS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

✓ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)